

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

PDG : le secrétaire général échange avec les membres du Conseil consultatif des sages

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS le cadre des rencontres sectorielles en droite ligne avec la philosophie du parti, le secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG), Éric Dodo Bounguendza, a entamé, hier, au siège du PDG sis à Louis, une série d'échanges avec les membres du Conseil consultatif des sages (MCCS). La rencontre s'est déroulée dans le strict respect des gestes barrières. À cette occasion, le SG du PDG a édifié ses hôtes sur les actions multiformes (mobilisation des structures de base, éducation politique, réforme des finances, etc.) menées par le di-

rectoire du parti au pouvoir depuis mai dernier. Des actions, a-t-il fait valoir, à base de la mise en œuvre de feuilles de route sectorielles des membres du secrétariat exécutif et réalisées globalement, à ce jour, à 70 %. De fait, Éric Dodo Bounguendza a remercié les MCCS de l'Estuaire, du Haut-Ogooué et du Moyen-Ogooué, "pour leur implication multiforme dans la réalisation des actions concrètes du PDG". En attendant de faire de même, aujourd'hui, avec ceux de la Ngounié, de la Nyanga et de l'Ogooué-Ivindo. Et de boucler, demain, cette série de rencontres avec ceux de l'Ogooué-Lolo, de l'Ogooué-Maritime et du Wo-

leu-Ntem.

Pour rappel, le CCS est un organe consultatif chargé de conseiller le secrétariat exécutif en vue, entre autres, d'établir des liens avec la notabilité, d'assurer l'encadrement des jeunes générations dans la conduite des affaires du parti, y compris dans leurs circonscriptions politiques respectives, etc.

Composée de quarante-cinq (45) membres élus ou nommés par le président du PDG, cette entité est actuellement dirigée par André-Dieu-donné Berre.



Photo: H.N.M

Le secrétaire général du PDG, Eric Dodo Bounguendza, lors de son intervention.

Miroir du gouvernement Bon sens

LA prorogation à nouveau des mesures sanitaires de prévention, de lutte et de riposte contre le Covid-19 semble, de toute évidence, découler du bon sens. Car, au moment où, sous d'autres cieux, de nombreux indicateurs démontrent clairement un net regain de la pandémie et laissent entrevoir la survenue d'une seconde vague, il eût été risqué et osé, pour le gouvernement, d'alléger le dispositif de riposte et de lutte contre le coronavirus. Ce, d'autant plus qu'au stade actuel, rien ne garantit que la situation épidémiologique, caractérisée depuis plusieurs semaines par une forte baisse des cas de coronavirus, ne repartira pas à la hausse.

Vu que le virus continue de circuler et que l'on observe, dans le même temps, un peu partout, à l'échelle nationale, un certain relâchement dans le respect des mesures barrières. Et que, toutes proportions gardées, nul ne saurait prévoir les éventuelles incidences économiques et sociales si la situation épidémiologique venait à se détériorer, au point de contraindre les pouvoirs publics à prendre des mesures plus drastiques.

En tout cas, celui-ci semble faire montre de prudence. En s'appuyant, comme qui dirait, sur le fait qu'en l'absence de certitude due à l'insuffisance des connaissances scientifiques pertinentes sur le virus, il convient d'éviter de changer, en cours de route, une stratégie qui, à l'épreuve des faits, s'est avérée efficace.

Il n'empêche que ce choix soulève, tout de même, un certain nombre d'inquiétudes. Les propriétaires des bars et autres gérants de motels craignent, en effet, de devoir mettre la clé sous la porte, dans la mesure où leurs enseignes sont fermées officiellement depuis mars dernier. Comme quoi, entre la santé des populations et la réouverture des lieux de détente et de convivialité, le choix semble vite fait. Et c'est sans doute là, le prix à payer pour que notre pays ne connaisse pas les situations dramatiques vécues ailleurs.

Reste qu'il serait important de faire œuvre de pédagogie, de façon à amener les populations à cerner véritablement le bien-fondé de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

J.KOMBILE.MOUSSAVOU



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

(Portant paiement par ordre alphabétique des pensions du mois de septembre 2020 sur toute l'étendue du territoire national)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe ses assurés (et ayants droit) qu'elle procédera, au paiement par ordre alphabétique, des pensions des échéances du mois de septembre 2020.

A cet effet, le paiement par chèques au Siège et les paiements en espèces seront effectués dans les différents centres de paiements habituels, selon le calendrier ci-après :

Dates de paiement	Répartition des assurés selon l'ordre alphabétique
Lundi 05 octobre 2020	De A à D
Mardi 06 octobre 2020	De E à L
Mercredi 07 octobre 2020	M
Jeudi 08 octobre 2020	De N à O
Vendredi 09 octobre 2020	De P à Z

Cependant, le transport des assurés du siège vers les agences ne se fera pas durant cette échéance. Les assurés sont donc invités à se rendre eux-mêmes, directement à leurs agences respectives.

Les virements bancaires, quant à eux, se feront aux dates habituelles.

Consciente des contraintes occasionnées, mais soucieuse de la santé des populations et des agents, la CNSS tient à rappeler que les consignes strictes seront imposées afin que le paiement se déroule dans des conditions maximales visant à réduire les risques liés à la COVID-19.

Elle en appelle donc au sens aigu de discipline et de responsabilité de chacun pour l'intérêt de tous.

Notre ambition : mieux vous servir

Fait à Libreville le 29 septembre 2020

LE DIRECTEUR GENERAL



Romaric Ghislain YOUNDOU MBODOT

Boulevard de l'Indépendance • BP 104 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 011 79 10 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25
Centre d'appels : 102 • Cellule plaintes clients : 101 • www.cnss.ga • facebook : cassenationaledesecuritesocialesgabon-officiel